

Jardins collectifs

Et si nous cultivions ensemble
l'avenir de notre commune ?



Partageons
les Jardins!





Face au réchauffement climatique, avec les élus départementaux, j'engage pleinement le Département dans la nécessaire et indispensable bifurcation écologique. Nos actions visant au développement des jardins partagés s'inscrivent dans cet engagement.

Dès 2021, le Département a noué un partenariat avec l'association « Partageons les jardins », spécialisée dans la mise en place de ces espaces nourriciers et pédagogiques. Un partenariat qui a permis de réaliser un guide méthodologique et des brochures techniques pour aider les porteurs de projets à développer des jardins partagés.

Des sessions de formation ont été organisées pour les jardiniers. Elles sont complétées depuis 2024 par une rencontre annuelle.

Je sais que nous partageons la même conviction, les mêmes certitudes, sur l'utilité de maintenir et d'accroître ces jardins collectifs.

Ces îlots de fraîcheurs sont nécessaires pour notre territoire, à bien des égards : ils permettent, à leur échelle, de protéger la biodiversité, d'engendrer de la qualité alimentaire.

Ces jardins sont également inclusifs et intergénérationnels. Ils offrent la possibilité de transmettre, de partager des savoirs et des savoir-faire.

Sébastien Vincini

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne



Plus que des parcelles de légumes ou de fleurs, les jardins collectifs sont des espaces vivants qui apportent chaque jour des réponses concrètes aux enjeux contemporains. Acteurs engagés pour l'intérêt général, les jardinières et jardiniers bénévoles sont une force vive pour les communes.

Transition écologique, cohésion sociale, santé publique, éducation, résilience alimentaire : les jardins collectifs contribuent directement aux priorités de notre territoire. En végétalisant les friches ou délaissés, ils créent des îlots de fraîcheur favorables à la préservation de la biodiversité. Véritables espaces de mixité intergénérationnelle et interculturelle, ils participent à créer du lien social et luttent contre l'isolement et la précarité alimentaire. Ce sont également des lieux d'expérimentation et de transmission de pratiques respectueuses de l'environnement.

Les jardins collectifs ne demandent pas seulement à exister : ils méritent d'être reconnus et valorisés pour leurs effets. En effet, ce sont dans ces espaces partagés, que se cultivent l'entraide, la production locale et la mise en œuvre de décisions communes. Ils sont le reflet d'un vivre-ensemble ambitieux qui doit être construit, main dans la main avec les élus, les agents et la diversité des acteurs locaux.

Enrichissons nos liens et faisons fleurir de nouveaux jardins !

Association Partageons les Jardins

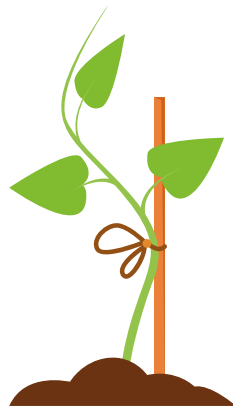


1. Participation citoyenne

Un jardin collectif est un lieu où la citoyenneté se vit et s'expérimente au quotidien. Souvent né d'une concertation entre les services de la commune, les habitants et des associations, le jardin a, dès sa création, une histoire écrite à plusieurs. Ce processus où les idées s'échangent et les compromis se construisent, pose les bases d'une gestion partagée et responsable. Une fois le jardin en place, des commissions de jardiniers assurent l'animation et la gestion des affaires courantes apprenant ainsi à privilégier l'intérêt collectif sans négliger les besoins individuels. Ces espaces sont des laboratoires de démocratie participative, où l'on expérimente l'écoute, le débat et l'action collective. Cette dynamique citoyenne ne reste pas confinée aux limites du jardin. Elle rayonne sur la commune. Les jardinières et jardiniers sont souvent des acteurs engagés dans d'autres projets locaux. Ils transmettent ces valeurs aux nouveaux arrivants, aux enfants et aux publics plus éloignés des démarches participatives, créant ainsi un cercle vertueux d'implication et de responsabilité. Les jardins partagés deviennent alors des écoles à ciel ouvert, où l'on voit pousser des citoyens actifs, capables de contribuer à la vitalité et à la résilience de leur territoire.

2. Aménagement, urbanisme durable et adaptation au changement climatique

Les communes disposent aujourd'hui d'outils réglementaires concrets pour intégrer les jardins collectifs dans leurs stratégies d'urbanisme durable, en réponse aux enjeux climatiques et de préservation des sols. Sur le plan réglementaire, les jardins collectifs peuvent désormais être classés dans les PLU ou PLUi comme espaces végétalisés à usage de parc ou jardin public, ce qui les exclut du calcul des surfaces artificialisées, conformément aux décrets récents. Ces jardins jouent aussi un rôle clé dans l'adaptation au changement climatique. En végétalisant des sols imperméabilisés, ils favorisent l'infiltration des eaux et limitent les risques d'inondations. Leur intégration dans les trames vertes et bleues renforce la biodiversité urbaine et répond aux exigences des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) et des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). Enfin, en sécurisant ces parcelles via des baux emphytéotiques ou des conventions d'occupation, les communes garantissent leur pérennité. Ces espaces réduisent aussi les coûts publics liés à l'entretien tout en valorisant des terrains sous-utilisés. Une approche gagnante pour un urbanisme durable, alliant écologie, résilience et efficacité économique.



3. Action sociale

Les jardins collectifs, espaces de rencontre, d'inclusion et de solidarité, sont un outil de cohésion sociale. Ils réunissent des publics variés — familles, retraités, jeunes, personnes précaires ou nouvellement arrivées — et favorisent ainsi une mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. Au-delà des différences, le jardin offre un point commun qui permet de cultiver le partage, la tolérance et l'entraide. Mis en lien avec les politiques d'action sociale (CCAS, centres sociaux, Contrats de Ville, Plans Locaux d'Action Sociale), les jardins collectifs sont des supports pour lutter contre l'isolement, qu'il soit urbain ou rural. Les projets multi partenariaux qui y sont menés, renforcent activement l'autonomie, l'intégration et le vivre-ensemble, tout en répondant aux besoins identifiés par les services sociaux. Souvent, ces jardins naissent d'ailleurs d'initiatives portées par les pôles sociaux des communes, qui y voient un levier concret pour concrétiser leurs missions d'inclusion et de cohésion territoriale.



4. Santé publique

La vocation première des jardins collectifs est la production alimentaire de fruits et légumes frais. L'accès à une nourriture saine, diversifiée et de proximité sensibilise les publics à la saisonnalité et aux bienfaits d'une alimentation équilibrée. Ces avantages participent aux objectifs des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et à la résilience des territoires.

Le jardinage est aussi une activité physique bénéfique pour la santé. Il permet de s'aérer et de pratiquer une activité douce, adaptée à tous les âges et à toutes les conditions physiques. En luttant contre la sédentarité, ces jardins agissent comme des leviers de santé publique. De nombreuses communes les intègrent d'ailleurs dans leurs Plans Locaux de Santé.

Par leur cadre apaisant et convivial, ils améliorent également la santé mentale. Être en contact avec le vivant atténue le stress, l'anxiété et le sentiment d'isolement. Les communes, à travers leurs Contrats Locaux de Santé peuvent valoriser ces espaces comme des lieux de bien-être.

5. Éducation et sensibilisation

Les jardins collectifs sont aussi des outils pédagogiques précieux pour les écoles, transformant l'apprentissage des enjeux environnementaux en une expérience concrète et immersive.

Ces espaces permettent d'aborder des notions comme la biodiversité, les cycles de vie des plantes ou les techniques de culture durable, rendant accessibles des concepts parfois abstraits.

Pour les enfants, manipuler la terre, observer les insectes ou participer à des ateliers de compostage rend l'éducation environnementale tangible et mémorable.

Ces jardins, souvent animés par des bénévoles retraités favorisent également l'éducation par le collectif. En impliquant des groupes variés — écoles, centres de loisirs, familles — ils encouragent l'échange de savoirs et la collaboration. Les participants apprennent les uns des autres, renforçant ainsi leur compréhension des écosystèmes et des gestes écocitoyens.

Au-delà de leur rôle éducatif, ces lieux deviennent des espaces de transmission essentiels pour accompagner la transition écologique.

6. Pour aller plus loin

Vous avez un ou plusieurs jardins partagés, pédagogiques ou familiaux sur votre commune ?

- Les bénévoles des jardins collectifs ont une expertise concrète sur les thèmes décrits et une très bonne connaissance du terrain. Valorisez leur savoir auprès de votre équipe.
- Les animations culturelles, pédagogiques ou techniques organisées dans les jardins collectifs ont besoin d'une communication efficace. Diffusez leurs informations.
- L'entretien des jardins nécessite parfois l'utilisation de machines pour tondre, pour broyer des végétaux ou pour préparer le sol d'une nouvelle parcelle. Mutualisez vos équipements !
- Les jardins collectifs sont des lieux de production, ils sont gourmands en fertilisants naturels et en amendements. Partagez le compost et le broyat des espaces verts avec eux !

Pas encore de jardin collectif sur votre commune ?

- Un Point Info Jardins Collectifs existe :

Tél. : 06 87 37 81 67

Mail contact@partageonslesjardins.fr

www.partageonslesjardins.fr

